



BUDGET ANNEXE SAUVIERES

Budget Primitif 2018

Présentation brève et synthétique

1-CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2018

Les collectivités territoriales peuvent, en parallèle du budget principal élaboré, créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) ou d'un service public administratif relevant de leur compétence. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service. Ces régies se traduisent d'un point de vue budgétaire et comptable par un budget annexe.

Dans le cadre du projet dit « Sauvières », la Ville envisage d'acheter, à la SPLA de Marne et Gondoire, les parcelles correspondantes afin de les aménager et de les revendre à des particuliers. Il s'agit là d'une opération de lotissement relevant du régime de la TVA, donc soumis à la création d'un budget annexe.

Les parcelles concernées sont au nombre de cinq : deux terrains bâtis et trois terrains non bâtis pour une superficie totale de 4 794m². Le montant d'achat s'élève à 850 000€.

Le 26 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé la création du budget annexe « Sauvières » et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes d'acquisitions de terrains.

2- RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET PRIMITIF 2018

A- Section de Fonctionnement : 853 850€

1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'articulent autour des produits stockés. Il s'agit du coût des terrains majoré du montant des autres charges de fonctionnement.

2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales charges de fonctionnement sont constituées par :

- Les terrains à aménager : 850 000€
- Les frais accessoires : 3 000€
- Les services bancaires : 850€

La commission sur emprunt se monte à 0,10% du montant emprunté.

B- Section d'investissement : 853 850€

1-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Un emprunt d'un montant maximum de 853 850€ sera débloqué avant la fin d'année afin d'équilibrer la section d'investissement. Il s'agit d'un emprunt adapté aux opérations de portage foncier ; les intérêts sont trimestriels mais le remboursement du capital s'effectue in finé.

2-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles concernent le coût des terrains stockés comprenant les frais d'acquisition et les autres charges de fonctionnement.

On notera que les coûts de stockage apparaissent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.